

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 05 Novembre 2020

Date de la convocation : 29/10/2020 - Date d'affichage : 29/10/2020

Présents : Pierre LHOTTE, Philippe AUBIER, Christian SORTON, Stéphany SALSI, Maxime OLIVIER, Corinne ZAETTA, Fabien LOBJOIT.

Pouvoirs : David BRU donne pouvoir à Christian SORTON et Jean-Claude SILLET donne pouvoir à Fabien LOBJOIT.

Absents excusés : Marcel FAILLIOT et Christophe COUVREUR.

Secrétaire de séance : Corinne ZAETTA

## ORDRE DU JOUR :

- Avenant au marché « aménagement urbain de la RD228 »
- Point sur les travaux en cours
- Questions diverses

### 1) Avenant au marché « aménagement urbain de la RD228 » (délibération n° 2020/08/01)

Une réunion a été programmée avec STPE et le bureau d'études Cereg le mardi 24 octobre. Pierre LHOTTE, Philippe AUBIER, Fabien LOBJOIT ainsi que Jean-Claude SILLET et Philippe Aubier et Pierre Lhotte y ont participé.

-Tranche ferme : Toutes les lignes de l'avenant ont été vérifiées. Finalement, tout ce qui avait été rajouté dans l'avenant était justifié. Il s'agissait soit de demandes complémentaires de la part de la commune, soit d'éléments non pris en compte par le précédent bureau d'études comme par exemple la remise à niveau des regards des eaux usées.

Au niveau de l'aménagement du plateau de la tranche 2, un prix restait à modifier qui pourrait faire baisser le prix d'environ 3000€.

L'avenant prévoit aussi de passer sur des frais au réel au lieu de coûts forfaitaires

La proposition est faite de n'exécuter cette année que la tranche ferme afin d'obtenir des subventions supplémentaires pour les tranches 2 et 3. Ces deux tranches seraient différées de deux ans environ.

Il faudra aussi faire vérifier les éléments constitutifs de la tranche 1 dans lequel il pourrait aussi y avoir des erreurs. Ce chiffrage devra être fait rapidement pour demander les subventions en conséquence.

M. Pinchart se plaint du déplacement du plateau à l'entrée du village qui va être devant chez lui et générer du bruit.

Vu la délibération n° 2020/06/02 en date du 08 septembre 2020 attribuant le marché des travaux d'aménagement urbain de la RD 228 à l'entreprise STPE,

Vu la délibération n° 2020/06/01 en date du 08 septembre 2020 confiant le suivi des travaux d'aménagement urbain de la RD 228, en tant que maître d'œuvre au bureau d'études CEREG,  
Vu le démarrage des travaux en date du 05 octobre 2020,

Considérant le constat de travaux n'ayant pas été pris en compte lors de l'établissement de l'avant-projet établi par le bureau d'études B3E et qui s'élève à un montant de 35 520,14 € HT,

Considérant la nécessité de recourir à un avenant au marché afin de couvrir la totalité des dépenses liées à ces travaux,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à l'acte d'engagement de l'entreprise STPE d'un montant de 35 520,14 € HT ce qui conduit à un marché total après avenant de 234 179,14 € HT.

## 2) Point sur les travaux en cours

**Hydraulique du vignoble** : Le bassin a été reprofilé pour être moins profond. Un mur devra également être modifié. On attend la validité de la police de l'eau avant de démarrer le terrassement. On devrait l'avoir prochainement car la plupart des éléments sont conformes. Ces modifications vont entraîner un surcout.

## 3) Questions diverses

### Grand Reims

Le Grand-Reims fait une enquête sur la mobilité dans l'ensemble des communes pour réfléchir aux politiques de modifications des transports collectifs, places de stationnement... La société Alyce prendra contact avec des ménages pour réaliser cette enquête. Demande est faite de diffuser l'information pour permettre un bon accueil.

### Micro-crèche

Avis favorable de la protection maternelle infantile. L'achat du terrain devrait être réalisé prochainement.

### Centre équestre

Les travaux de terrassement ont débuté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.